



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

Délibération

CONSERVATION DES MUSEES

MD

2020-93. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA DIRECTION REGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE POUR LES ACQUISITIONS D'ŒUVRES AU BENEFICE DES COLLECTIONS DES MUSEES DE SAINTES

Président de séance : Monsieur Bruno DRAPRON

Etaient présents : 27

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, ROUSSAUD Barbara.

Excusés ayant donné pouvoir : 8

ARNAUD Dominique à VIOLLET Céline, CHANTOURY Laurent à CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe à TORCHUT Véronique, DAVIET Laurent à DELCROIX Charles, EHLINGER François à TOUSSAINT Charlotte, GUENON Delphine à AUDOUIN Caroline, MACHON Jean-Philippe à ROUDIER Jean-Pierre, PARISI Evelyne à ABELIN-DRAPRON Véronique.

Secrétaire de séance : BARON Thierry

Date de la convocation : 10 septembre 2020

Date d'affichage : **29 SEP. 2020**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'Arrêté du Maire n°19-4083 du 13 novembre 2019 désignant les agents pour représenter la commune aux ventes aux enchères du jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2019,

Considérant que la Ville souhaite poursuivre la politique d'acquisition des collections, soit selon une programmation, soit en fonction des nécessités et des opportunités,

Considérant que les œuvres suivantes ont été acquises lors d'une vente aux enchères en 2019 (Fonds Chapsal et fonds Maudet) :

- 2 vases école de Delft
- lot de 15 gravures estampes de vues de Saintes et de ses monuments
- tableau « Portrait de chien de chasse » par Louis Darey, fin du 19^{ème} siècle
- tableau « Paysage de bord de mer » par Ulysse Gorrin, 20^{ème} siècle

Considérant que 3 vases archéologiques sont en cours d'acquisition auprès d'un particulier,



Considérant que l'ensemble des dépenses s'élèvent à 2 732.80 €,

Considérant que ces acquisitions peuvent faire l'objet d'une participation financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine et de la Région Nouvelle Aquitaine,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour solliciter une subvention du montant le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine et de la Région Nouvelle Aquitaine.
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 35

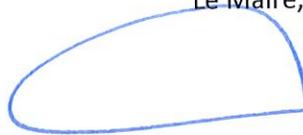
Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,




Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.